

Compte rendu du conseil municipal du 16 janvier 2013

L'an deux mille treize et le seize janvier, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en lieu et place habituels à dix neuf heures. Date de la convocation le dix janvier deux mille treize.

Étaient présents : M. Robert BALDÈS, maire, M. Raymond RODRIGUEZ, Mlle Christiane SOU, M. Jean-Marie ARRIVÉ, adjoints, MM Jean-Louis GUIRAUD, Jean-Christophe MARMEY, Mmes Gisèle SOU, Valérie PIRRONE, MM Alain DUPOUY, Michel LECRENAIS.

Étaient absents ayant donné procuration : René ARRIGHI à Jean-Marie ARRIVÉ, Josiane BROSSARD à Gisèle SOU, **Christian SCHMAUCH** à Jean-Louis GUIRAUD **jusqu'à son arrivé à 19h45.**

Était absente : Sandrine NUEL

Secrétaire de séance : Valérie PIRRONE

Lors de cette séance, le conseil municipal a approuvé le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2012

Ordre du Jour

- 1- Convention avec le SDEEG pour la mise à disposition des données numériques géographiques de GRDF (Robert BALDÈS)
- 2- Signature d'une convention de concours technique de la SAFER pour la surveillance du marché foncier de la commune (Robert BALDÈS)
- 3 - Demande de DETR pour les travaux de chauffage de l'école (Robert BALDÈS)
- 4 – Demande de subvention au Conseil Général pour la 2^{ème} tranche des travaux de peintures murales de l'église (Robert BALDÈS)
- 5 – Recrutement d'un Contrat Avenir Emploi (Robert BALDÈS)
- 6 - Remplacement du 3^{ème} adjoint au maire (Robert BALDÈS)
- 7 – Remplacement du président de la commission fleurissement (Robert BALDÈS)
- 8 - Problème de sonorisation à la salle polyvalente, autorisation de dépense en investissement avant le vote du budget primitif (Robert BALDÈS)
- 9 - Questions diverses

1 - Convention avec le SDEEG pour la mise à disposition des données numériques géographiques de GRDF (Robert BALDÈS) D13-01-01

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Robert BALDÈS sur la mise à disposition de données numériques géographiques de la base de données GRDF auprès des collectivités territoriales adhérentes à la concession SDEEG, donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature d'un acte d'engagement stipulant les conditions d'utilisation de ces données.

Vote : 13 pour

2 - Signature d'une convention de concours technique de la SAFER pour la surveillance du marché foncier de la commune (Robert BALDÈS) D13-01-02

Compte tenu des différentes perspectives foncières que la commune projette de mettre en œuvre, Robert BALDÈS propose aux conseillers de solliciter le concours technique de la SAFER dans le cadre de ses missions :

- Le développement durable de l'agriculture en zones rurales comme en zones périurbaines,
- La protection de l'environnement et la préservation des paysages
- La contribution au développement local notamment aux projets des collectivités, et à l'aménagement du territoire
- Acquisition par voie de préemption
- Stockage et gestion provisoire de terrains acquis
- Études spécifiques de faisabilité englobant une problématique foncière
- Négociations foncières pour l'achat de terrains.

Après en avoir délibéré le conseil municipal donne son accord pour toutes les démarches relatives à la signature de la convention de concours technique de la SAFER.

Vote : 13 pour

3 - Demandes de subventions DETR et au Conseil Général pour les travaux de chauffage de l'école (Robert BALDÈS) D13-01-03

Monsieur le maire présente le projet des travaux à l'école primaire de la commune, susceptibles de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux DETR, et auprès du Conseil Général de la Gironde.

Il s'agit de travaux d'isolation et de changement de mode de chauffage pour une économie d'énergie, et de réaliser l'accessibilité aux handicapés.

Le coût prévisionnel s'élève à 80 134,26€ HT soit 95 841,29€ TTC.

Vu l'article 179 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Vu le budget communal,

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total TTC : 95 841,29€

DETR (35% du HT) : 28 047,20€

Conseil Général (30% du HT) : 24 040,45€

Autofinancement : Emprunt communal : 43 753,64€

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :

Le projet sera réalisé, à partir du 3^e trimestre de l'année en cours.

Monsieur le Maire précise que le dossier de demande de subvention comportera les éléments suivants :

- une note explicative précisant l'objet de l'opération, les objectifs poursuivis, sa durée, son coût prévisionnel global ainsi que le montant de la subvention sollicité ;
- la présente délibération du conseil municipal adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement ;
- le plan de financement prévisionnel précisant l'origine ainsi que les montants des moyens financiers ;
- le devis descriptif détaillé qui peut comprendre une marge pour imprévus ;
- l'échéancier de réalisation de l'opération et des dépenses comme indiqué ci-dessus ;
- une attestation de non-commencement de l'opération et d'engagement à ne pas en commencer l'exécution avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet ;
- relevé d'identité bancaire original ;
- numéro SIRET de la collectivité ;
- le plan de situation, le plan cadastral ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **décide à l'unanimité** :

- d'arrêter le projet de travaux d'isolation et de changement de mode de chauffage pour une économie d'énergie et la mise aux normes pour l'accessibilité handicapé ;
- d'adopter le plan de financement exposé ci-dessus ;
- de solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ;
- de solliciter une subvention auprès du Conseil Général de la Gironde ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à recourir à un emprunt.

Vote : 13 pour

4 - Demande de subvention au Conseil Général pour la 2^{ème} tranche des travaux de peintures murales de l'église (Robert BALDÈS) D13-01-04

Le marché des travaux de restauration des peintures murales de l'église a été signé le 20 décembre 2012. Comme convenu lors de notre première demande de subvention ces travaux sont financés sur 4 années. **Une subvention pour la 1^{ère} tranche a été accordée, par arrêté attributif du 10 février 2012.**

Les travaux de la première tranche seront réalisés par les Ateliers DUFFON et terminés au début du second trimestre 2013. Pour nous permettre de poursuivre la rénovation de ces peintures nous sollicitons une subvention correspondant à la deuxième tranche.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de présenter une demande de subvention pour la deuxième tranche des travaux de restauration des peintures murales de l'église, et d'adopter le plan de financement suivant :

Coût de l'opération		Financement	
Coût de l'opération HT (2 ^{ème} tranche)	26 561,06	Coût de l'opération HT (2 ^{ème} tranche)	26 561,06
Coût de maîtrise d'œuvre		Autofinancement	23 865,10
Total HT	26 561,06	SUBVENTION	
		Conseil Général	
		2 ^{ème} tranche (29,75%)	7 901,92
TVA 19,60 %	5 205,96		
Total TTC :	31 767,02	Total TTC	31 767,02

Vote : 13 pour

Monsieur Christian SCHMAUCH intègre la séance à 19h45

5 - Recrutement d'un Contrat Avenir Emploi (Robert BALDÈS) D13-01-05

Monsieur le Maire rappelle que les conseillers avaient projeté de recruter un agent en Contrat d'Avenir. Après avoir rencontré un responsable de pôle emploi il est difficile pour une collectivité comme Gauriac de concrétiser ce projet.

Monsieur le Maire propose de recruter un agent en Contrat Accompagnement à l'Emploi Immersion, pour une durée de 12 mois non renouvelable, correspondant à un travail hebdomadaire de 26h00, rémunéré au taux horaire du SMIC en vigueur. La commune bénéficiera d'une prise en charge de 85% de la part de l'État. Un stage de 6 semaines en entreprise privée devra être organisé. Suite à l'appel d'offre dans le journal de la commune un candidat, domicilié à Gauriac, correspond au profil pour bénéficier d'un tel contrat.

Le conseil municipal donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature d'une convention et d'un contrat de travail de type CAE IMMERSION.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2013.

Vote : 13 pour

La Mission Locale est chargée de trouver une entreprise privée pour accueillir, pendant les 6 semaines de stage obligatoire, à l'agent recruté répond Robert BALDÈS à la demande de **Jean-Marie ARRIVÉ**.

Le conseil municipal espère par cette démarche permettre une insertion professionnelle pour un demandeur d'emploi en difficulté.

6 - Élection d'un nouvel adjoint au maire suite à une démission (Robert BALDÈS) D13-01-06

Robert BALDÈS rappelle aux conseillers municipaux que Monsieur René ARRIGHI 3^{ème} adjoint au maire lui avait fait part de sa décision de démissionner de son poste d'adjoint pour raison de santé.

René ARRIGHI a été touché par la maladie quelques mois seulement après les élections municipales de 2008. Il a jusqu'à ce jour réussi à assumer les missions qui lui étaient confiées au sein du conseil municipal et il est important de rappeler qu'il a contribué depuis 2001 à l'entretien, et à l'amélioration du patrimoine de la commune, toujours soucieux des exigences budgétaires rigoureuses. Les conseillers municipaux le félicitent et le remercient vivement. Monsieur René ARRIGHI reste toutefois membre du conseil municipal et disponible pour diligenter ses conseils à ses collègues élus.

Monsieur le Sous-préfet a été informé par un courrier en date du 8 décembre 2012.

Il convient de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint au maire.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'il y a des candidats pour ce poste.

Un seul élu répond positivement.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15 ;

Vu la délibération du **16 mars 2008** portant création de **4** postes d'adjoints au maire ;

Vu la délibération **16 mars 2008** relative à l'élection des adjoints au maire ;

Vu l'arrêté municipal du **16 mars 2008** donnant délégation de fonction et de signature du maire aux adjoints ;

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au maire ;

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l' élu démissionnaire ;

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de 3^{ème} adjoint ;

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue ;

Après en avoir délibéré ;

Article 1er : Décide que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l' élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant ;

Article 2 : Procède à la désignation du 3ème adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue.

Est candidat : Alain DUPOUY

Nombre de votants : 13

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 13

Nombre de bulletins blancs et nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

A obtenu : Alain DUPOUY 13 voix

Article 3 : Monsieur Alain DUPOUY est désigné en qualité de 3^{ème} adjoint au maire.

Vote : 13 pour

7 – Remplacement du président de la commission fleurissement (Robert BALDÈS)

Robert BALDÈS informe les conseillers que compte tenu des ses multiples activités, Jean-Marie ARRIVÉ a souhaité ne plus être président de la commission fleurissement.

Il propose la candidature de Gisèle SOU qui sera plus disponible pour le remplacer.

Vote : 13 pour

Jean-Marie ARRIVÉ précise qu'il a toujours accompli cette présidence avec plaisir et qu'il en assume l'entière responsabilité, aussi bien sur le choix des végétaux que sur les réalisations par les agents communaux. Il rappelle que la commune est toujours récompensée lors du passage de la commission départementale des villes et villages fleuris, notamment le 1^{er} prix en 2012. Il reste membre de la commission et se félicite du choix de son successeur avec qui il travaillera désormais.

8 - Problème de sonorisation à la salle polyvalente, autorisation de dépense en investissement avant le vote du budget primitif (Robert BALDÈS) D13-01-07

Robert BALDÈS qui a participé au repas du 31 décembre 2012, organisé par une association de la commune a été confronté au problème de puissance de la sonorisation de la salle polyvalente.

Après avoir contacté les Ateliers Lumière, spécialistes dans le domaine et qui ont déjà installé le limiteur de son l'an dernier, le plafond des décibels sera réglé en sortie des enceintes, sans coupure de son, au maximum de ce qu'autorise la réglementation en matière de répercussion sur le voisinage.

Il convient maintenant d'installer un afficheur de niveau sonore informant les utilisateurs.

Michel LECRENAIS fait remarquer que les dépenses liées à ce problème de sonorisation de la salle polyvalente occasionnent des frais relativement importants.

Suite à la plainte d'un riverain qui a occasionné la visite de l'Agence Régionale de Santé, la commune à l'obligation de se mettre en conformité avec la réglementation en matière de bruit, répond **Robert BALDÈS**, ce qui entraîne une nouvelle dépense pour ce matériel complémentaire.

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales qui donne la possibilité d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Conformément aux textes applicables il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 84 747,50€ (338 990€ X 25%)

La dépense d'investissement concernée est :

Equipement d'un afficheur de niveau sonore pour la salle polyvalente

- Article 2188 opération 23 pour un montant de 1 600 €.

Vote : 13 pour

Après discussion les conseillers décident de réviser les tarifs des cautions pour la location de la salle polyvalente comme suivant :

- 900€ dégradation bâtiment et matériel

- 100 € ménage

- 300 € infraction son

Vote : 13 pour

9 - Questions diverses

✓ **Gisèle SOU** informe les conseillers que des livres en parfait état sont régulièrement donnés à la bibliothèque de Gauriac, par une habitante d'une commune voisine. Le conseil municipal remercie cette généreuse donatrice.

✓ **Jean-Christophe MARMEY** demande que Monsieur ARRAMON TUCCO relance son assureur suite à l'expertise qui a eu lieu sur le site en 2012, ce qui permettrait d'avoir des informations concrètes sur le projet de raccordement au réseau d'assainissement collectif, attendu par tous les riverains des lieux-dits : Camp-Haut, Barbezieux, Barruet, Perrinque, Banly.... Il rappelle que ce projet est bloqué par la démarche de Monsieur ARRAMON TUCCO.

Séance levée à 20h45